



HAL
open science

Les systèmes productifs français à l'heure de l'environnement et du développement durable

Bertrand Desailly

► **To cite this version:**

Bertrand Desailly. Les systèmes productifs français à l'heure de l'environnement et du développement durable. Ph. Dugot et G. Thuillier (dir.). France: les mutations des systèmes productifs, Presses Universitaires du Mirail, pp.217-235, 2014. hal-02865811

HAL Id: hal-02865811

<https://hal.science/hal-02865811>

Submitted on 12 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES SYSTÈMES PRODUCTIFS FRANÇAIS À L'HEURE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bertrand DESAILLY
Université Toulouse - Jean Jaurès
GEODE UMR 5602 CNRS

En l'espace de deux décennies, la rhétorique de l'environnement et du développement durable s'est largement répandue parmi les acteurs politiques et économiques. Le moindre projet de lotissement ou de zone d'activités ne manque pas de faire une discrète référence à ces thèmes, se préoccupant par exemple de l'efficacité énergétique des futurs bâtiments. Nombre d'entreprises ont compris le profit qu'elles pouvaient tirer, pour leur image de marque, de la mise en avant des technologies vertes. La communication grand public d'EDF recourt ainsi largement aux images d'éoliennes, alors que ces installations ne contribuent encore que modestement à la production électrique nationale.

L'intrusion de l'environnement dans les débats économiques et sociétaux ne saurait cependant être considérée comme relevant d'une simple mode. On observe aujourd'hui un quasi-consensus sur la nécessité de trouver des réponses à des problèmes bien réels, tels que le réchauffement climatique ou l'épuisement de certaines ressources naturelles. Les avis divergent en revanche sur le niveau des contraintes pouvant être imposées à l'économie et à la société. Certains secteurs d'activités, en France, ne semblent pas encore prêts à entamer une mutation, tandis que des mesures relevant de la fiscalité environnementale - projet de taxation du diesel, écotaxe poids lourds - suscitent de vives polémiques.

Mais faut-il seulement raisonner en termes de contraintes ? Un autre discours a pris forme au cours des dernières années, qui fait de l'environnement une opportunité à saisir, dans un contexte de croissance atone et de chômage élevé. *Green new deal*, croissance verte : l'idée est de trouver un nouvel élan en s'appuyant sur des secteurs émergents tels que les technologies décarbonées ou bien le recyclage. Pour certains auteurs enfin, crise financière, économique et environnementale sont intimement liées et appellent des solutions globales. Ce qui nous vaut des réflexions variées et stimulantes, parfois audacieuses dans leur volonté de rupture, comme la promotion d'une « sobriété heureuse ».

Dans une approche plus spécifiquement géographique, on peut se demander si ces évolutions sont susceptibles de participer en France à des recompositions territoriales. L'inscription spatiale de l'économie verte à l'échelle hexagonale ne présente sans doute pas la relative simplicité de celle d'autres secteurs, comme le tourisme. Les initiatives sont nombreuses en revanche à l'échelle locale, et certains territoires font d'ores et déjà figure de laboratoires de la durabilité.

1. LES ETAPES D'UNE PRISE DE CONSCIENCE

Le début d'attention porté, dans les années 1970, aux questions d'environnement et, deux décennies plus tard, l'essor des réflexions autour du concept de développement durable, ont accompagné la remise en cause d'un mode de production et de consommation qui s'était imposé durant les Trente Glorieuses, et que la crise de mai 1968 était à peine parvenue à écorner.

1.1. Impacts locaux, problèmes planétaires : un glissement d'échelle

Les premiers signaux d'alarme sont tirés durant la période gaullienne. L'ouvrage de l'ornithologue Jean Dorst, *Avant que Nature meure*, publié en 1965, connaît une certaine audience. Et il faut

reconnaître à Jean Ferrat une vision prémonitoire des crises sanitaires récentes, qui met en balance dans *La Montagne*, chanson à succès de l'année 1964, l'« horrible piquette » qui fait des paysans ardéchois des centenaires et le « poulet aux hormones » constituant l'ordinaire des citadins. L'Etat ne reste pas insensible à ces frémissements. Georges Pompidou crée en 1971 un ministère de la protection de la nature et de l'environnement, qu'il confie à Robert Poujade. Ce dernier déchanté rapidement : le *ministère de l'impossible*, comme il le qualifiera en 1975 dans un livre bilan, sans moyens, se réduit à une affiche. Les yeux du pouvoir restent rivés sur la courbe d'augmentation du PIB, l'Etat investit massivement dans des programmes industriels tels que le Concorde, l'Airbus ou le TGV et surtout, dans la constitution d'un parc imposant de centrales nucléaires.

Parallèlement, la « modernisation » des campagnes bat son plein. Mécanisation, usage massif d'intrants, extension de l'irrigation qui déborde de ses bases historiques méridionales, entraînent une augmentation spectaculaire des rendements agricoles. Les paysages des campagnes changent. Dans les régions de bocage, principalement dans l'ouest de la France, les opérations de remembrement, qui adaptent le parcellaire à la mécanisation, entraînent l'arrachage de centaines de milliers de kilomètres de haies. Les agriculteurs sont du coup libérés de la corvée de leur entretien. Les talus sont arasés, les prairies humides drainées et converties en labours. Et déjà, dans les années 1970, se font sentir les premières conséquences : augmentation de la fréquence des inondations, érosion des sols, raréfaction de certaines espèces...

Mais l'éveil des consciences doit peut-être davantage à de graves accidents industriels, français ou étrangers, objets d'une large couverture médiatique. Les catastrophes de Seveso en Italie en 1976 et de Bhopal en Inde en 1984 rappellent les dangers liés aux usines chimiques. Les images du naufrage du pétrolier Amoco Cadiz sur la côte nord de la Bretagne, en mars 1978, trouvent un écho plus large encore. Les 230 000 tonnes de pétrole déversés dans la mer souillent 300 km de côtes, imposant de coûteuses opérations de nettoyage, et portent un grave préjudice aux activités ostréicoles et touristiques. Portées par ces inquiétudes, les idées écologistes commencent à rencontrer un certain succès politique : si la candidature de l'agronome René Dumont, aux élections présidentielles de 1974, suscite l'incrédulité, celle de Brice Lalonde, sept ans plus tard, recueille près de 4% des voix.

L'économiste René Passet a bien décrit le tournant qui s'opère dans les années 1980, marqué par un changement d'échelle dans l'appréhension des externalités négatives du système économique dominant : « Aussi longtemps que les atteintes portées aux milieux revêtaient la forme d'événements ponctuels et localisés (un naufrage, une pollution...), on a pu considérer qu'on se trouvait en présence de dysfonctionnements ne remettant pas en cause la logique du système économique. Mais lorsque, à partir des années 1980, on a pris conscience des atteintes dites « globales » portées à la nature (le trou dans la couche d'ozone, les changements climatiques, la réduction de la biodiversité...), ce sont les fonctions régulatrices par lesquelles cette dernière assure le mouvement de la vie qui se trouvaient menacées [...] On ne peut plus parler de dysfonctionnement mais d'un conflit de logiques entre un certain mode de développement économique et les mécanismes régulateurs de la nature »¹. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est constitué en 1988. En quelques années, le réchauffement climatique investit le devant de la scène. Le troisième *Sommet de la Terre* à Rio de Janeiro en 1992 consacre définitivement la mondialisation de l'environnement.

1.2. Crise de confiance, acteurs et mobilisations

La société française n'a cessé, au cours des trois dernières décennies, d'être secouée par des scandales environnementaux ou sanitaires. Ceux-ci vont contribuer, au sein de l'opinion, à créer un

¹ R. Passet et F.-D. Vivien, « René Passet : la quête d'une bioéconomie transdisciplinaire », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, 2011, p. 410-421.

sentiment de défiance envers les pouvoirs publics et à nourrir des soupçons à l'encontre de filières économiques entières. Ce fut d'abord la communication calamiteuse des services de l'Etat dans les jours suivant l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine, fin avril 1986. Alors que l'Allemagne prend des mesures d'urgence, interdisant la consommation de certains produits, les Français doivent se contenter de communiqués officiels lénifiants et contradictoires. Suivent d'autres crises, pour beaucoup à dimension européenne : scandale de l'amiante au milieu des années 1990, crise de la vache folle en 1996, drame de la canicule de l'été 2003 (15 000 décès en France), jusqu'aux affaires récentes de la « crise du concombre » de 2011 et de la fraude à la viande de cheval au début de 2013.

Des associations jouent un rôle de fer de lance dans la dénonciation des effets de systèmes entièrement tournés vers un accroissement continu de la productivité. Certaines d'entre elles, par l'efficacité de leur action, sont devenues des acteurs incontournables au niveau régional. Eaux et Rivières en Bretagne, par exemple, a acquis sa notoriété grâce à son combat contre la pollution des rivières bretonnes, liée aux épandages d'effluents issus des élevages hors sol. En Bourgogne, le Comité de Soutien des Feuillus du Morvan, créé en 2000, cherche à freiner le développement d'une sylviculture intensive à base de Douglas, résineux d'origine nord-américaine à croissance rapide. Quelques décennies plus tôt, François Mitterrand, alors député de la Nièvre, s'y était aussi employé, sans grand succès : « J'ai vu disparaître en trente ans la forêt celte du Morvan. Je représente ce pays. Je n'ai rien pu faire pour le défendre [...] Pour éveiller l'opinion, j'ai multiplié les débats, les colloques, pris part aux rares groupes et comités qui tentaient l'impossible. Paris n'a jamais répondu que par bordée d'axiomes. Economie, économie d'abord ! A quoi bon ces chênes qui exigent un siècle pour la maturité, ces hêtres dont la fibre refuse de s'intégrer aux techniques rentables de la cellulose, ces frênes, ces trembles, ces bouleaux ? Place aux résineux [...] Vite, vite la terre et la sève et le bois doivent plier le cycle des mûrissements au rythme de l'homme pressé »².

C'est probablement en partie à ce climat de suspicion qu'on doit les fortes réticences exprimées en France et en Europe à l'égard des cultures de plantes génétiquement modifiées, dont la progression a été spectaculaire dans d'autres parties du monde : Etats-Unis, Argentine, Brésil, Inde, Chine... En France, le mouvement de résistance aux OGM prend forme au tournant du millénaire, s'incarnant dans la personnalité charismatique de José Bové et le réseau, constitué lors d'un rassemblement sur le Larzac en 2003, des Faucheurs volontaires. De 2004 à 2006, les Faucheurs détruisent plusieurs parcelles d'essai de plantes transgéniques, actes revendiqués par leurs auteurs comme relevant de la désobéissance civile. Outre les possibles risques liés à l'utilisation de cette technologie, les craintes portent sur la prise de contrôle du marché des semences par quelques grandes firmes de l'agrobusiness américain³.

De nouvelles contestations se font jour au début de l'année 2011, visant cette fois la prospection des gaz de schiste. Pour calmer les craintes et au nom du principe de précaution, les députés français votent en juillet de la même année une loi interdisant le recours à la fracturation hydraulique des roches. La méthode, qui consiste à injecter eau et adjuvants chimiques sous pression dans la roche afin d'en extraire le gaz, présente un risque de pollution des nappes phréatiques. Là encore, le contraste est grand entre la prudence française et l'engouement constaté outre atlantique. Le feuilleton est loin d'être terminé, le monde politique se montrant hésitant sur la question. Un rapport parlementaire de novembre 2013 plaide pour des forages expérimentaux et le recours à une « fracturation hydraulique améliorée ». En attendant, plusieurs sociétés françaises disposant de compétences dans ce domaine investissent sur le sol nord-américain, comme Total, Vallourec ou Solvay.

1.3. De nouveaux cadres de pensée

² F. Mitterrand, *L'abeille et l'architecte*, Flammarion, 1978, 402 p.

³ Suite à un vote du Parlement français en mai 2014, la culture du maïs transgénique reste interdite en France.

Parallèlement à ces interrogations du grand public et à ces mobilisations citoyennes, mais en interaction avec elles, la réflexion progresse sur l'articulation entre monde économique, sphère sociale et environnement. Si la question des ressources naturelles traverse la pensée Malthus à la fin du XVIII^e siècle, elle intéresse peu les économistes des deux siècles suivants. Elle ne refait surface que dans les années 1970 avec les chocs pétroliers. 1972 voit simultanément la publication, sous l'égide du Club de Rome, du rapport alarmiste traduit en français sous le titre « Halte à la croissance », et l'organisation par les Nations Unies, à Stockholm, d'une conférence internationale sur l'environnement. On y discute des interactions entre économie et écologie et on y invente le terme d'écodéveloppement, première esquisse du développement durable. Cette dernière expression se répand dans les années 1980, avant d'être consacrée par le fameux rapport Brundtland de 1987 (*Our Common Future*), qui contient la définition faisant encore aujourd'hui référence : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

La production scientifique autour du développement durable est considérable. Outre le souci de justice intergénérationnelle, l'ambition, soulignée lors de la conférence de Rio de 1992, est de concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Rapidement, le concept se décline en soutenabilité faible et soutenabilité forte, selon que l'on considère ou non que les capitaux naturel et humain sont substituables l'un à l'autre. Les économistes néoclassiques font confiance aux innovations techniques pour compenser une diminution des ressources naturelles et des services environnementaux. Les tenants de la durabilité forte insistent au contraire sur la nécessité de préserver et de transmettre aux générations suivantes un stock critique de capital naturel.

Alors que le concept de développement durable se réfère plutôt à une approche macroéconomique, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), quant à elle, relève de la microéconomie. Il s'agit pour les entreprises d'étendre le champ de leur responsabilité, au-delà de celui constitué traditionnellement par leurs actionnaires et clients, à leurs salariés, fournisseurs, et même au-delà à l'ensemble de la société. Cette démarche doit les conduire à réduire les impacts négatifs de leur activité tout en maintenant un niveau élevé de performance économique. Le concept a été transféré vers les organisations publiques sous la dénomination de responsabilité sociétale des organisations (RSO). Pour l'instant, RSE et RSO ne font l'objet d'aucune obligation légale en France et relèvent d'engagements volontaires. La norme internationale ISO 26 000, publiée en 2010, fournit à cet égard un certain nombre d'indications, sans cependant donner accès à une certification⁴.

L'intérêt porté au volet social du développement durable a aussi stimulé les travaux sur des pans de l'économie jusqu'alors peu étudiés. L'économie sociale et solidaire, par exemple, regroupe associations, fondations, mutuelles, coopératives, entreprises d'insertion, partageant un objectif d'utilité sociale et non de recherche de profits financiers. La nomination en mai 2012 d'un ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation constitue une reconnaissance institutionnelle de l'importance de cet ensemble. Selon les chiffres du Ministère de l'Economie et des Finances (2010), il emploierait en France 2,34 millions de personnes, soit pas loin de 10% des salariés, principalement dans les domaines de l'action sociale, des activités financières et de l'assurance, de l'enseignement et de la santé. Sa participation au PIB national est difficile à estimer avec précision, probablement comprise entre 6 et 7%, mais sa contribution à la cohésion de la société française ne peut précisément se calculer en points de PIB. Ce qui renvoie à la question de la définition d'indicateurs alternatifs, mieux adaptés aux enjeux du développement durable.

⁴ La mise en place au sein d'une entreprise d'un *système de management environnemental* peut en revanche déboucher sur une certification, associée à la norme ISO 14 001. En ce domaine, certains secteurs industriels - métallurgie, fabrication de machines - font mieux que d'autres - agroalimentaire, textile et cuir.

De nombreuses propositions ont été faites dans ce sens au cours des dernières décennies, citons, parmi les plus connues au plan international, l'indice de développement humain (IDH) ou encore l'empreinte écologique. En France, dans le prolongement des débats du Grenelle de l'environnement, le président de la République Nicolas Sarkozy met en place en février 2008 une commission sur la « Mesure des performances économiques et du progrès social », qu'il confie aux économistes Joseph Stiglitz, Amartya Sen - le « père » de l'IDH - et Jean-Paul Fitoussi. Le rapport, publié en septembre 2009, ne propose pas d'abandonner le PIB, qui garde son utilité pour mesurer la production marchande. Mais il suggère de le compléter par une batterie d'indicateurs spécifiques : empreinte carbone mesurant les émissions de CO₂ générés par les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits (ce qui permet la prise en compte des émissions à l'étranger générées par la demande nationale), ou bien encore consommation de matière dont l'évolution, rapportée à celle de la population, renseigne sur la tendance à aller vers un mode de consommation plus sobre.

1.4. Une communication foisonnante

On communique beaucoup aujourd'hui autour de l'environnement et du développement durable. Trop peut-être, ou mal, au risque d'affadir le message. Le qualificatif de « durable » est employé *ad nauseam*, accolé à toute une série de termes. En juillet 2013, le ministère des Sports et de la Jeunesse annonçait la création d'un groupe de travail « Football durable », chargé de faire des propositions pour faire évoluer le modèle économique du football français. Parallèlement, le *greenwashing*, c'est-à-dire l'utilisation commerciale abusive ou mensongère de l'argument écologique, se répand parmi les entreprises. Au point d'avoir conduit l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à publier un « guide anti-greenwashing », invitant les professionnels à une communication plus responsable. Car le greenwashing peut s'exprimer de multiples façons : nom du produit, logo suggestif, généralement de couleur verte et de forme circulaire, éco-scénarisation des vitrines...

Les citoyens sont en outre confrontés à une inflation lexicale qui ne facilite pas la compréhension des évolutions en cours. Pierre Donadieu s'est livré à l'exercice consistant à recenser toutes les expressions désignant des pratiques agricoles alternatives au modèle productiviste actuellement dominant en France⁵ : agriculture de précision, agriculture raisonnée, agriculture écologiquement intensive, agriculture intégrée, agriculture biologique, agriculture paysanne, agriculture biodynamique, permaculture, agroécologie, agriculture urbaine, agriculture durable. L'agriculture raisonnée, par exemple, bénéficie d'une reconnaissance officielle en France, par un décret de 2002 assorti d'un référentiel de 103 points, concernant le bien être animal, l'utilisation économe des ressources en eau, etc. Elle ne rompt cependant pas franchement avec le modèle conventionnel.

Une dernière illustration de la confusion des messages est fournie par les certifications et labels. Il existe actuellement en France deux écolabels officiels, distinguant des produits et services respectueux de l'environnement : la marque NF Environnement pour le marché français, créée en 1991, et l'Eco-label européen, créé en 1992, pour le marché de l'Union européenne. Ces labels, demandés volontairement par les fabricants ou les prestataires, impliquent le respect de cahiers des charges précis, une réduction des impacts environnementaux durant l'ensemble du cycle de vie des produits, une révision périodique des exigences, une certification par une tierce partie. Mais pour ces deux labels officiels, combien de labels auto-décernés, aux exigences pour le moins incertaines ?

Labels et certifications changent en outre au fil du temps. L'industrie du bâtiment en France a vu la mise en place, au début des années 2000, d'une certification HQE (haute qualité environnementale),

⁵ P. Donadieu, « Quelles agricultures pour demain ? », *Topia*, 4 février 2013, http://www.topia.fr/fr/_chroniques

couvrant des domaines diversifiés comme le bruit, la qualité de l'air intérieur, le tri des déchets ménagers et l'efficacité thermique des bâtiments. En quelques années, de 2006 à 2010, cette démarche va être supplantée par le label BBC (bâtiment de basse consommation) et la certification correspondante, Effinergie, grâce à des avantages fiscaux et des subventions des collectivités locales. Ambitieuse sur le plan énergétique, cette certification laisse en revanche de côté les autres aspects environnementaux. Les exigences de la certification Effinergie ont été reprises dans la réglementation thermique 2012, applicable à toutes les constructions neuves depuis le 1^{er} janvier 2013.

2. UNE MUE ENGAGÉE MAIS ENCORE LIMITEE

« Je voudrais dire un mot de toutes ces questions d'environnement, parce que là aussi ça commence à bien faire ». En prononçant ces mots au Salon de l'Agriculture de Paris, le 6 mars 2010, le président Nicolas Sarkozy savait qu'il rencontrerait, chez les professionnels présents, un large assentiment. L'agriculture n'est cependant pas le seul secteur d'activité en France à voir dans l'environnement une entrave beaucoup plus qu'une opportunité. Et pourtant, des signes de changement sont là, du développement de l'agriculture biologique (doublement du nombre d'exploitations entre 2007 et 2012) à la diffusion de nouvelles pratiques agronomiques. L'évolution a été plus sensible dans d'autres domaines, comme l'industrie du bâtiment, alors que des filières entièrement nouvelles sont apparues au cours des vingt dernières années.

2.1. Les politiques publiques entre incitations et contraintes

La France fait preuve, sur le plan international, d'un certain volontarisme en matière d'environnement. Elle a ratifié en 2002 le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, puis en 2003 le protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. Mais ce sont les politiques initiées aux échelons européens, national, et de plus en plus local, qui jouent le rôle le plus important dans la transition vers une économie plus verte. Les décideurs disposent d'un arsenal d'outils juridiques et fiscaux, qu'ils peuvent compléter par l'attribution d'aides et de subventions.

Les changements intervenus au cours du dernier quart de siècle dans la politique agricole commune (PAC) sont un cas d'école. Dès la réforme de 1992 sont introduites des mesures agri-environnementales optionnelles. L'accord de Luxembourg de 2003 instaure le découplage des aides directes des quantités produites mais aussi un principe d'écoconditionnalité : les agriculteurs doivent prendre en compte la protection des sols, le bien être animal, la sécurité alimentaire, etc. La nouvelle PAC applicable à compter de 2014 poursuit dans cette voie, avec 30% des aides directes subordonnées au respect de règles environnementales : maintien de prairies permanentes, diversification des cultures et préservation de 7% de surfaces d'intérêt écologique dans chaque exploitation. Les divergences entre Etats membres ont cependant conduit à réduire les exigences, en autorisant par exemple la culture des protéagineux sur les surfaces d'intérêt écologique.

Moins connue peut-être, l'action de l'Europe intéresse aussi le domaine industriel. Le règlement REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques), entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, vise à sécuriser la fabrication et l'utilisation de substances chimiques dans l'industrie européenne. Le but est de protéger la santé tant des consommateurs que des salariés de la branche. Des études doivent être menées sur la toxicité des substances, pouvant déboucher sur des restrictions d'utilisation. Les entreprises ont de leur côté l'obligation de renseigner, pour les principaux produits chimiques manipulés, des fiches de données de sécurité. Les chiffres publiés en septembre 2013 par l'Agence européenne des produits chimiques montrent que des progrès restent à accomplir : sur le millier d'entreprises européennes inspectées en 2011-2012, principalement des PME, les deux tiers n'étaient pas en conformité avec le règlement.

Le droit français s'est enrichi de nombreux textes relatifs à l'environnement. Chaque législature a produit une ou plusieurs lois majeures. Citons à titre d'exemples :

- *la loi littoral (1986)*. Ce texte s'inscrivait clairement dans une logique de développement durable, en cherchant à concilier développement économique, maîtrise des sols et préservation du patrimoine naturel. Il n'a pu cependant que freiner l'urbanisation des communes côtières.
- *la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle des énergies (1996)*. Elle vise à réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, par l'instauration de plans : plan régional de la qualité de l'air, plan de protection de l'atmosphère, plan de déplacements urbains.
- *la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006)*. Faisant suite à une autre loi sur l'eau votée en 1992, elle transpose en droit français une directive européenne. L'ambition affichée d'un « bon état » des masses d'eau en 2015 sera sans doute difficile à atteindre.
- *les lois Grenelle I et II (2009 et 2010)*. Abordant des sujets très variés, elles ont fait l'objet en janvier 2013 d'un premier bilan. Un rapport du Sénat souligne des avancées en matière de gouvernance environnementale, mais des résultats décevants dans d'autres domaines comme la responsabilité sociétale des entreprises.

Les taxes environnementales constituent un autre levier d'action. Une taxe est ainsi qualifiée lorsque son assiette porte sur une unité physique ayant un impact négatif sur l'environnement, indépendamment de la destination du produit de la taxe. Les taxes environnementales représentaient en France, en 2010, 36 milliards d'euros, les deux tiers de cette somme correspondant à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), portant sur des produits pétroliers utilisés comme carburant ou combustible. D'autres taxes pèsent sur les transports, la pollution et les ressources, comme les redevances liées à la pollution et au prélèvement de l'eau perçues par les Agences de l'eau. La création de nouvelles taxes environnementales s'avère aujourd'hui délicate, dans un contexte de remise en cause du niveau global de pression fiscale. Pourtant, les taxes environnementales ne représentaient en France en 2010 que 1,9% du PIB, en deçà d'une moyenne de 2,4% pour l'UE 27.

Les à-coups rencontrés par certaines filières sont révélatrices du rôle joué par les aides publiques. Le marché de l'énergie solaire photovoltaïque, a connu une période d'euphorie entre 2006 et 2011, au point qu'on a pu parler de « bulle solaire ». Les objectifs de développement fixés par le Grenelle de l'environnement ont été dépassés en 2010 et 2011. Mais cette progression s'est faite au prix d'un coût élevé pour la collectivité, via des crédits d'impôts et un tarif d'achat bonifié de l'électricité produite. La baisse de ces tarifs, de 20% dès 2011 et qui s'est poursuivie en 2012 et 2013, a entraîné l'abandon de nombreux projets d'installation, au grand dam des professionnels du secteur. Le principe des tarifs d'achat est aujourd'hui contesté, alors que d'autres solutions sont envisagées, comme l'encouragement à l'autoconsommation.

L'action des collectivités territoriales complète celle de l'Etat et devrait, dans l'esprit du processus de décentralisation, se renforcer dans les années à venir. Par leurs compétences en matière d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme) et de transports (plans de déplacements urbains, organisation des transports régionaux), elles peuvent agir sur les déplacements et par la même, sur la consommation d'énergie. Désormais, une fraction des recettes de la TICPE est attribuée aux régions, dont le produit doit servir en partie au financement d'infrastructures de transports durables. Les collectivités territoriales participent au développement de l'agriculture biologique, en introduisant par exemple des produits bio dans la restauration scolaire, et subventionnent des travaux d'isolation des logements.

2.2. Les impacts environnementaux : des progrès à relativiser

L'économie française est-elle sur la voie d'une réduction de ses impacts environnementaux ? C'est ce que pourrait laisser penser l'examen d'un certain nombre d'indicateurs. La consommation d'énergie primaire, après avoir progressé sur un rythme annuel de 1,5% sur la période 1990-2002, a diminué sur un rythme annuel de 0,4% entre 2002 et 2010. Les prélèvements en eau suivent la même tendance, avec une diminution de l'ordre de 10% entre 2000 et 2010. L'industrie a commencé à réduire sa ponction dès les années 1990, l'inflexion se plaçant en 2005-2006 pour l'eau potable et l'irrigation des cultures. Enfin, l'intensité matière de l'économie française, soit le rapport de la consommation apparente intérieure de matière⁶ sur le PIB, a baissé de l'ordre de 25% entre 1990 et 2008. Cette évolution est liée à des facteurs techniques mais aussi à la baisse relative de l'activité industrielle dans la valeur ajoutée au profit des services.

En ratifiant le protocole de Kyoto, la France s'engageait à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010 au niveau de celles de 1990. Non seulement l'objectif a été atteint, mais il a été dépassé, avec une baisse des émissions de 7% sur les vingt années considérées. Ce résultat à première vue flatteur doit être relativisé, les Français consommant de nombreux produits importés générant des émissions à l'étranger (produits électroniques fabriqués en Asie par exemple). L'empreinte carbone des Français, prenant en compte les émissions sur le territoire national mais aussi celles liées aux importations, a ainsi augmenté de 1990 à 2007, pour se stabiliser ensuite autour d'une dizaine de tonnes d'équivalent CO₂ par habitant.

La situation est par ailleurs loin d'être favorable en matière de pollution des eaux. 90% des points de mesure sur les cours d'eau hexagonaux révèlent la présence de résidus de pesticides utilisés par l'agriculture. Les niveaux de contamination les plus élevés sont observés dans les régions céréalières et viticoles. L'extension des techniques sans labour, souvent présentée comme une avancée sur le plan écologique, peut s'accompagner d'un recours accru à des désherbants comme le glyphosate. La pollution agricole des cours d'eau est critique en Guadeloupe et Martinique, où les normes sanitaires sont fréquemment dépassées. Elle résulte de l'épandage dans les bananeraies, pendant plusieurs décennies, d'un insecticide perturbateur endocrinien et cancérigène, le chlordécone. La molécule a été interdite en 1993 mais persiste dans l'environnement.

2.3. Atouts et fragilités de l'économie verte

Apparue dans la première décennie du XXI^e siècle, l'expression d'économie verte a connu rapidement le succès, en même temps que sa définition suscitait des controverses. Faut-il qualifier de « verte », comme le fait l'Organisation Internationale du Travail, toute activité dès lors qu'elle réduit son impact environnemental, par rapport à une activité traditionnelle équivalente ? La statistique officielle française inclut quant à elle dans l'économie verte :

- d'une part, le « noyau dur » des *éco-activités*, centrées sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles : traitement des eaux usées, lutte contre le bruit, protection de la nature...
- d'autre part la production d'un certain nombre de biens et de services favorables à la préservation de l'environnement : construction ferroviaire, isolation des bâtiments, produits industriels comme les lampes fluocompactes, gestion des espaces verts...

L'économie verte représentait ainsi en France, en 2010, 960 000 emplois, soit 4% de l'emploi intérieur total, dont 450 000 emplois correspondant aux seules éco-activités. Parmi ces dernières, cinq secteurs se détachent : la gestion des déchets et des eaux usées (un peu moins de 100 000 emplois chacune), les énergies renouvelables (60 000 emplois), la récupération et la réhabilitation des sols et des eaux, incluant l'agriculture biologique (35 000 emplois chacune).

⁶ La consommation intérieure apparente de matière représente la quantité de matière effectivement consommée par la population d'un territoire. La consommation totale de matière y ajoute les flux cachés, matières déplacées ou utilisées sans être incorporées aux biens consommés.

Les nouvelles filières font figure de fleurons de l'économie verte, suscitant espoirs de création de richesses et d'emplois. Les activités de recherche et de développement y sont très présentes. Une innovation peut, en quelques années, déboucher sur une production en série, entraînant une baisse rapide des coûts. Ces processus sont faciles à observer dans le domaine des énergies renouvelables : le prix des panneaux photovoltaïques a ainsi diminué de moitié en trois ans, de 2008 à 2011. On pourrait multiplier les exemples de technologies en plein développement, des *smart grids* - réseaux électriques « intelligents » - aux nouveaux produits d'isolation thermique des bâtiments, comme le chanvre ou la fibre de bois. Mais cette croissance est fragile : concurrence internationale sévère, réticences chez les consommateurs... Les choix économiques qui sous-tendent ces filières peuvent, en outre, s'avérer parfois discutables.

Les agrocarburants de première génération font ainsi aujourd'hui l'objet de vifs débats, en raison des surfaces agricoles qu'ils mobilisent et des tensions que leur développement pourrait engendrer sur le marché des produits alimentaires. France et Europe ont choisi de privilégier la filière biodiesel, à base d'esters obtenus à partir d'huiles végétales, principalement de colza et de tournesol. Ces biocarburants sont utilisés en mélange avec les carburants classiques d'origine fossile. Plusieurs usines produisant du biodiesel ont été construites dans l'hexagone, dans le bassin parisien et à proximité de ports et de raffineries (Le Havre, Dunkerque). La filière a connu un essor important entre 2005 et 2010, bénéficiant alors du soutien de l'Union européenne. Celle-ci a fait marche arrière en 2012, devant les inquiétudes concernant la sécurité alimentaire mondiale. Le bilan carbone de ces carburants serait en outre moins favorable qu'initialement annoncé. Les biocarburants dits de seconde génération, obtenus à partir de résidus de plantes cultivées ou de sous-produits d'exploitation forestière, offrent l'avantage de ne pas concurrencer la production alimentaire, mais l'industrialisation de leur production pourrait prendre de nombreuses années.

Beaucoup plus consensuelle est l'économie circulaire, dont l'esprit général est de substituer au modèle linéaire de vie d'un produit un modèle en boucle : production-usage-réincorporation à un processus de production. Pour être à la mode, l'économie circulaire ne date pas d'aujourd'hui. Les chiffonniers qui parcourraient les rues des villes au XIX^e siècle étaient déjà, en leur temps, des professionnels du recyclage. Si les Trente Glorieuses voient triompher le principe du « jetable », la question du devenir des déchets se pose dès les années 1970. Une agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) est créée en 1975. Les premières expériences de collecte sélective des déchets ménagers ont lieu dans les années 1980.

Avec 5,5 tonnes de déchets produits par habitant et par an, la France se situe dans la moyenne européenne, un peu au dessus de l'Allemagne. 70% des 355 millions de tonnes de déchets produits en France en 2010 étaient des déchets minéraux issus des secteurs des travaux publics et du bâtiment. Toutes catégories confondues, les deux-tiers de ces déchets sont valorisés, par recyclage ou bien incinération avec récupération d'énergie. Le taux de recyclage est variable selon les matières, élevé pour le papier-carton, le verre et l'acier, beaucoup plus faible pour les plastiques dont la diversité implique la mise en œuvre de procédés complexes. Ces chiffres sont en augmentation régulière.

La collecte sélective et le recyclage s'appuient notamment sur des filières de responsabilité élargie du producteur, reposant sur le principe pollueur-payeur. Les metteurs sur le marché (fabricants nationaux ou importateurs) doivent prendre en charge la collecte des produits en fin de vie et leur traitement, dans le cadre d'organismes agréés par l'Etat auxquels ils versent une éco-contribution. Celle-ci est répercutée sur le client final et fait l'objet d'un affichage. Une quinzaine de filières de ce type existent aujourd'hui en France, la dernière en date, dédiée à l'ameublement, est opérationnelle depuis mai 2013. Le créneau particulier du réemploi et de la réutilisation est occupé par des professionnels de l'occasion (de plus en plus, sites internet mettant en relation vendeurs et

acheteurs) mais aussi par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Emmaüs, par exemple, collecte et remet sur le marché, après réparation ou reconditionnement, 250 000 tonnes de produits par an.

Les multinationales françaises de l'environnement

La France dispose de poids lourds internationaux dans le domaine des éco-activités. Veolia environnement (300 000 salariés) et Suez environnement (80 000 salariés) occupent ainsi les deux premières places mondiales pour les services environnementaux aux collectivités. Les deux groupes, qui disposent d'un incontestable savoir-faire, enchaînent les gros contrats à l'étranger, portant notamment sur l'approvisionnement en eau de grandes villes. Leur action dans les pays du Sud a toutefois suscité quelques critiques : opacité des négociations financières, qualité de service inférieure à ce qui était promis, augmentation importante du prix de l'eau distribuée aux usagers. Le modèle de gestion privée de l'eau a aujourd'hui moins le vent en poupe qu'il y a quelques années, ce qui peut laisser augurer un changement de stratégie. Les deux groupes sont en outre confrontés à la conjoncture économique morose sur le vieux continent, où ils réalisent toujours plus de 70% de leur chiffre d'affaire.

2.4. Les enjeux de l'adaptation au changement climatique

Quand bien même les émissions mondiales de gaz carbonique amorceraient un repli - elles ont encore augmenté de plus de 2% en 2012 -, il ne faudrait espérer qu'une atténuation du réchauffement mondial attendu pour le XXI^e siècle. Issu du Grenelle de l'environnement, le *Plan national d'adaptation au changement climatique*, présenté en 2011, contient une série de recommandations destinées à préparer l'économie et la société françaises à ce nouveau contexte. Outre la poursuite de l'élévation des températures moyennes sur le territoire français (le réchauffement y a atteint 1°C au cours du XX^e siècle), des phénomènes climatiques considérés aujourd'hui comme exceptionnels, comme la canicule de l'été 2003, pourraient se banaliser. Si toutes les parties de l'économie seront d'une manière ou d'une autre concernées, l'impact pourrait être important sur les secteurs les plus « climato-sensibles », tels l'agriculture, le tourisme ou l'habillement.

Les effets du réchauffement sont déjà observables sur l'agriculture française, par une avancée des dates de cueillette dans les vergers et un raccourcissement du cycle de certaines cultures annuelles. L'avenir est incertain. Des éléments favorables, comme la stimulation de la photosynthèse par l'augmentation de la concentration en gaz carbonique, pourraient être contrebalancés par les effets négatifs de températures trop élevées (échaudage du blé par exemple) et surtout des situations de stress hydrique. Des études menées à l'échelle européenne laissent entrevoir une augmentation de la productivité de nombreuses cultures, pour un réchauffement limité à 2 ou 3°C. L'agriculture méditerranéenne en revanche devrait affronter des sécheresses plus marquées. Dans le cas particulier de la viticulture, on peut s'attendre à une progression des cépages méridionaux vers le nord : cela ne serait pas sans poser problème par rapport aux actuels cahiers des charges des appellations d'origine protégées.

L'économie touristique montagnarde pourrait quant à elle pâtir d'une réduction de l'enneigement. L'enneigement artificiel s'est largement répandu ces trente dernières années, au point de concerner aujourd'hui 20% de la superficie totale des pistes. Le processus a débuté avant même la forte médiatisation du réchauffement climatique, répondant au souci des responsables de stations de sécuriser la saison touristique. Cette solution technique a cependant le défaut de solliciter fortement les ressources en eau montagnardes, qui précisément pourraient à l'avenir se réduire. Le fonctionnement optimal des canons à neige exige par ailleurs des températures inférieures à -3°C.

Prenant en compte l'ensemble de ces contraintes, ainsi que le coût d'installation et d'entretien des équipements, un scénario plausible serait le maintien de l'activité de ski pour les stations de haute altitude, la moyenne montagne trouvant son salut dans une diversification de ses produits touristiques.

3. LES TERRITOIRES DE L'ÉCONOMIE VERTE

Parce qu'elle interagit étroitement avec les territoires, l'économie verte se prête bien à une analyse géographique. D'une part, son développement est largement conditionné par la présence, au sein des territoires, de ressources ou bien de freins. D'autre part, l'économie verte est susceptible de participer, dans certains cas, au renforcement d'identités territoriales.

3.1. Contrastes régionaux

Une approche régionale de l'économie verte révèle bien des paradoxes. La Picardie, championne de l'éolien français avec sa voisine Champagne-Ardenne, est lanterne rouge du classement des régions pour la part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile (0,7%, très en dessous de la moyenne nationale de 3,8%). Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région française la mieux équipée en panneaux solaires photovoltaïques, mais présente, de toutes les régions littorales, le plus fort taux d'artificialisation du rivage avec 41%. Mieux vaut donc renoncer à l'idée d'un palmarès régional synthétique, distinguant bons et mauvais élèves, et se pencher sur quelques classements sectoriels.

La comparaison des deux cartes de l'éolien et du solaire photovoltaïque en France met en évidence le poids variable, d'une énergie renouvelable à l'autre, des différents facteurs de localisation. Le solaire photovoltaïque est le mieux représenté dans les régions méridionales, les plus ensoleillées : PACA, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon. Mais la relation au gisement naturel souffre quelques exceptions : la puissance installée n'est pas négligeable en Lorraine et en Alsace, probablement un effet de la proximité avec l'Allemagne, qui a développé cette filière dès le début des 1990 et se maintient depuis au premier rang européen. Les distorsions sont plus flagrantes encore concernant l'énergie éolienne. Le Languedoc-Roussillon, balayé par des vents forts et fréquents (Tramontane, Mistral), est nettement devancé par plusieurs régions de la moitié nord du pays. Les puissances installées les plus importantes se trouvent en régions Centre, Lorraine, Bretagne, et surtout Picardie et Champagne-Ardenne, qui dépassaient toutes deux début 2014 la barre du gigawatt. Plus que d'une aérologie favorable, ces deux régions tirent profit de la présence de vastes étendues de grandes cultures et de faibles densités rurales, gage d'une bonne acceptabilité sociale des équipements.

Les schémas régionaux éoliens

Les régions ont l'obligation, depuis 2009, de mettre en place des schémas régionaux éoliens (SRE), définissant les zones propices à l'installation d'éoliennes. Le but est d'éviter leur dispersion anarchique. L'élaboration de ces schémas obéit globalement à la logique des systèmes d'informations géographiques : les secteurs favorables émergent de la superposition spatiale de plusieurs « couches » de contraintes. Le potentiel éolien n'est que l'une de ces couches, les contraintes techniques, environnementales et paysagères pèsent tout aussi lourdement. Sont ainsi pris en compte le bon fonctionnement des radars météo et militaires, les servitudes aéronautiques, les couloirs migratoires des oiseaux, les zones naturelles protégées, les paysages emblématiques, les points de vue, etc.

Autre secteur de l'économie verte, autres contrastes : la moitié des surfaces françaises consacrées à l'agriculture biologique étaient concentrées, en 2012, dans cinq régions : Midi-Pyrénées, Pays de la

Loire, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et PACA. Si l'on retient comme critère la part des surfaces biologiques dans la SAU totale, ce sont PACA (14,3%) et Languedoc-Roussillon (10,6%) qui arrivent en tête, avec quelques spécificités comme l'oléiculture en région PACA. Cette forte présence du « bio » dans les régions méditerranéennes peut s'expliquer par plusieurs facteurs : grands marchés urbains, fraction de population âgée et aisée appréciant ce type de produit, tradition agronomique soigneuse héritée des huertas et des cultures en terrasses...

Une approche par les impacts met aussi en évidence des clivages. La pression exercée par l'agriculture sur l'environnement peut être évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs. Les deux plus courants sont les surplus azotés et les émissions de gaz à effet de serre, principalement du méthane produit par la fermentation entérique des animaux. Les régions d'élevage sont logiquement mal placées, avec cependant des profils différents selon le type d'élevage pratiqué : émissions assez fortes mais faibles surplus azotés dans les zones d'élevage extensif (Auvergne et Limousin), chiffres élevés pour les deux indicateurs dans les régions d'élevage intensif. La Bretagne détient ainsi en France le record à la fois des surplus azotés et des émissions agricoles de gaz à effet de serre, avec des valeurs doubles de la moyenne nationale.

3.2. Les parcs naturels régionaux : un demi-siècle d'expérience dans la mise en œuvre des principes du développement durable

La France compte une large palette d'outils territorialisés de protection de la nature, qui bien souvent se superposent dans les mêmes lieux. La Camargue, la forêt de Fontainebleau en Ile-de-France, sont fréquemment cités en exemples du « mille feuilles de la protection ». Tous ces dispositifs, accumulés au fil des ans, peuvent avoir un impact économique non négligeable. Les agriculteurs installés dans les zones Natura 2000 - composantes d'un réseau européen de sites naturels remarquables - sont par exemple soumis à des contraintes particulières, compensées par l'octroi d'aides. Parcs nationaux et, dans une moindre mesure, réserves naturelles, ont suscité le développement d'un écotourisme, qui constitue parfois le principal moteur de l'économie locale.

Un traitement particulier doit être réservé aux parcs naturels régionaux (PNR). Le dispositif a été initié en 1967, face à l'impossibilité d'imposer à certaines parties du territoire français, à forte valeur environnementale et paysagère mais par ailleurs relativement peuplées, des mesures de protection aussi draconiennes que celles accompagnant les parcs nationaux. Le succès ne s'est depuis jamais démenti : 20 parcs en 1977, 49 parcs aujourd'hui, soit 14% de la superficie métropolitaine. Si certaines régions sont mieux pourvues que d'autres (Midi-Pyrénées par exemple avec quatre parcs : Haut Languedoc, Causses du Quercy, Grands Causses et Pyrénées ariégeoises), leur répartition est assez équilibrée à l'échelle nationale, à l'inverse de celle des parcs nationaux regroupés au sud d'une ligne Biarritz-Chambéry. Leur profil est par ailleurs assez varié, allant du « rural profond » (Millevaches en Limousin) à des espaces périurbains (Haute Vallée de Chevreuse).

La démarche conduisant à la création d'un PNR est laissée à l'initiative du Conseil régional, dans le cadre de ses compétences en aménagement du territoire. Celui-ci élabore un dossier et le soumet au Ministère de l'Environnement. Les critères d'appréciation portent à la fois sur la fragilité et le caractère remarquable du territoire concerné, au niveau patrimonial, environnemental et paysager, et sur l'expression d'une volonté forte des acteurs locaux. Ces conditions remplies, le territoire est classé par décret pour une durée de 12 ans renouvelable. Durant cette période, les actions entreprises dans le cadre du parc doivent respecter une charte, document contractuel fixant des objectifs à atteindre. Les PNR sont gérés par des syndicats mixtes, associant les collectivités territoriales ayant approuvé la charte.

Les PNR ont joué un rôle de pionnier en France dans la mise en œuvre, à l'échelle de territoires de taille intermédiaire (80 communes en moyenne), des principes du développement durable. La

déclaration du président Valéry Giscard d'Estaing en 1977, « Les parcs naturels régionaux représentent dans notre pays un exemple d'harmonisation entre le développement économique et la préservation de l'environnement », précède de dix ans le rapport Brundtland. Parmi les actions économiques concrètes susceptibles d'être menées par ces structures, citons le soutien apporté à l'écotourisme ainsi qu'à des produits et savoir-faire locaux, lesquels peuvent bénéficier d'une marque officielle « Parc naturel régional ». Le PNR du Gâtinais français a ainsi attribué sa marque, non seulement au célèbre miel local, mais aussi à des productions plus confidentielles : cresson de fontaine des vallées de l'Ecole et de l'Essonne ou encore menthe poivrée de Milly-la-Forêt.

Les critiques portant sur la politique des parcs naturels régionaux sont somme toute peu nombreuses. S'il n'y eut, dans toute l'histoire des parcs, qu'un cas unique de déclassement - le Parc naturel régional du Marais poitevin, Val de Sèvre et Vendée, déclassé fin 1996 faute d'avoir pu enrayer l'extension de la culture intensive du maïs aux dépens des prairies humides -, le fonctionnement de certains parcs est un peu chaotique, dénotant l'existence de conflits d'intérêts entre acteurs. Le nombre déjà élevé de parcs, auxquels devraient s'ajouter dans les prochaines années de nombreux projets en cours (Baronnies Provençales, Golfe du Morbihan, Médoc...), porte aussi en germe un risque de banalisation des territoires concernés.

3.3. Les vertus de la proximité

L'éloge de la proximité géographique est indissociable des discours actuels sur le développement durable, que l'on mette en avant la réduction des impacts environnementaux des activités économiques ou les bénéfices sur le plan social. L'encouragement des pouvoirs publics français, depuis la fin des années 1990, à la constitution de *clusters* et autres grappes d'entreprises, s'appuie sur les vertus prêtées à ces formes d'organisation, en termes de capacité d'innovation et au-delà, de création de richesse et d'emplois. Parmi les 71 pôles de compétitivité labellisés en France, 10% environ émergent à l'économie verte à travers des affichages tels que « écotecnologies », « bioressources » ou encore « énergie ». Par exemple, DREAM Eau et Milieux en région Centre (ressources en eau), Avenia en Aquitaine (géothermie) ou encore TEAM² dans le Nord-Pas-de-Calais (valorisation des déchets). Le modèle séduit aussi les acteurs locaux : aux confins de la Haute-Garonne et de l'Aude, autour des petites villes de Revel et de Castelnaudary, BioVallée regroupe des petites et moyennes entreprises spécialisées dans la transformation de produits agricoles biologiques.

Mais l'esprit « durable » est plus souvent illustré par d'autres phénomènes récents, bénéficiant généralement d'un traitement médiatique bienveillant, tout en peinant à diffuser au-delà d'un cercle restreint de consommateurs engagés. C'est le cas, par exemple, des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), liant par contrat un groupe de quelques dizaines de consommateurs - ou « mangeurs » dans la terminologie amapienne - à une ferme locale. Les consommateurs s'engagent pour une durée déterminée à rémunérer un agriculteur, qui leur fournit chaque semaine un panier de produits. La première AMAP française est née en 2001 à Ollioules, près de Toulon. On en comptait, fin 2012, environ 1600 représentant 50 000 familles. Plus confidentiel encore est l'usage des monnaies locales complémentaires promues dans certaines villes : Sol-violette à Toulouse, Heol à Brest, Pêche à Montreuil. A la volonté de redynamiser le commerce de proximité s'ajoute parfois un volet culturel. C'est le cas à Bayonne où les commerçants acceptant l'Eusko s'engagent à un double étiquetage en français et basque.

Les AMAP ont par ailleurs participé au renouveau récent de l'agriculture urbaine et périurbaine, autre illustration d'une amorce de relocalisation des systèmes productifs. Toutes les grandes villes françaises étaient entourées, jusque dans la première moitié du XX^e siècle, d'une couronne de cultures maraîchères et de vergers alimentant le marché local en produits frais. Ces exploitations ont pour la plupart disparu dans les décennies d'après guerre, absorbées par l'étalement urbain et

incapables de résister à la concurrence de productions lointaines à bas coût. La relance de cette agriculture, avec des ambitions encore modestes, ne répond pas au seul souci de favoriser les circuits courts : la préservation d'espaces agricoles aux portes des villes comporte aussi des enjeux patrimoniaux et paysagers. De nombreuses intercommunalités urbaines ont entrepris des démarches dans ce sens, échangeant au sein du réseau « Terres en villes ».

CONCLUSION

La prise de conscience environnementale et la diffusion des principes du développement durable ont sans aucun doute exercé une influence sur les systèmes productifs français. Encore convient-il de ne pas en surestimer l'importance, les discours volontaristes paraissant souvent très en avance sur les réalités. La consultation des statistiques d'Eurostat sur des indicateurs tels que le recyclage des déchets, l'agriculture biologique ou les énergies renouvelables, situe la France dans une petite moyenne européenne. Un « peut mieux faire », en quelque sorte. S'agissant de l'évolution des modes de productions ou de consommation, deux trajectoires semblent à l'heure actuelle coexister. La première, très majoritaire, qui se borne à un verdissement proclamé mais somme toute limité, plus souvent subi que réellement souhaité. La seconde, militante et plutôt confidentielle, qui s'inscrit en rupture avec des formes passées. L'avenir dira si ces deux voies finiront par converger.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

- Aubertin C. et Vivien F.-D., 2010, *Le développement durable*, La documentation française, 163 p.
- Agence BIO, 2013, *Les chiffres clés de l'agriculture biologique*, 125 p.
- Commissariat Général au Développement Durable, 2013, « L'économie de l'environnement en 2011 », *Références*, 168 p.
- Commissariat Général au Développement Durable, 2014, « Industries et environnement », *Repères*, 72 p.
- Deléage J.-P., 2012, « La France vert clair ? », *Ecologie et politique*, n°45, p. 131-144.
- Greffet P. et al., 2012, « Définir et quantifier l'économie verte », *L'économie française - INSEE Références - édition 2012*, 19 p.

Le Commissariat général au Développement durable met régulièrement en ligne de courtes notes et des dossiers complets. Incontournable.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/115.html>

La consultation des statistiques d'Eurostat permet de situer la France par rapport à ses voisins européens. Les informations sont visualisables sous forme de tableaux, graphiques et cartes.

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>